

**Réaménagement du bassin Louise tel que prévu
par la Société du 400e anniversaire de Québec.**

Lettre à Claude Larose

Si le gouvernement fédéral décidait que désormais, le parc des Plaines d'Abraham deviendrait un club privé accessible à seulement 5 % de la population de Québec, le soulèvement serait immédiat.

Pourquoi donc le bassin Louise qui, tout comme les Plaines d'Abraham, appartient à toute la collectivité, demeure-t-il à ce jour interdit d'accès et d'usage à l'immense majorité de la population ?

L'accès public à l'eau vaut bien l'accès public au gazon ! S'il était situé en Haute Ville, serait-il concevable qu'un tel plan d'eau public reste interdit d'accès général ?

Extrait du texte

Le 26 septembre 2005

La Société des Gens de Baignade

pour l'accès et l'usage publics des plans d'eau

Québec, le 26 septembre 2005.

Monsieur Claude Larose
Conseiller et vice-président du comité exécutif
Ville de Québec

Objet: réaménagement du bassin Louise tel que prévu par la Société du 400^e.

Monsieur le conseiller,

Vous êtes persuadé que les aménagements prévus par la Société du 400^e anniversaire de Québec autour du bassin Louise permettront, quelque part après 2008, de réaménager l'endroit pour que la population puisse avoir accès à l'eau. Donc, que le public disposera de vastes espaces dégagés (plage de sable ou espaces gazonnés), permettant à la population d'occuper les lieux tout en ayant accès à la baignade, à la natation, à des esquifs divers durant l'automne, au patinage en hiver, à la pêche blanche, etc. Selon votre collègue Jacques Joli-Coeur, conseiller du district, les rives du bassin « seront aménagées en pentes douces », ce qui augurerait bien pour l'avenir.

Une réalité bien différente

Provenant de Parcs Canada, les coupes schématiques ci-dessous montrent qu'il n'en est rien. La « Promenade du 400^e » conservera les murs verticaux actuels autour du bassin et, à notre connaissance, ne sera pas un aménagement temporaire mais permanent. Quant à la section de tête du bassin, l'espace qui restera sera insuffisant pour justifier le coût d'un réaménagement. La capacité d'accueil d'un établissement balnéaire y sera trop réduite, la non-polyvalence qui en résultera ainsi que l'expansion prévue de la Marina réduiront à l'insignifiance l'actuel concept de *Québec-Plage* ou *Plage Jacques Amyot*, simplement par manque d'espace dégagé, ouvert et public.

Injustice sociale

Imposé par l'Administration portuaire de Québec aux autres membres institutionnels de la Table de concertation (« les autres membres n'avaient pas d'opinion corporative », selon Josée Laurence), l'actuel projet de réaménagement de la « Place du 400^e » raffermira le statut actuel de club privé du bassin Louise. Or, selon l'observation d'Henri Poupart, auteur d'un livre qui en 1991 fit époque : « Le scandale des clubs privés de chasse et pêche » :

« Les clubs privés ont toujours été, sont encore et seront toujours une injustice sociale. Une infime minorité jouit par privilège en exclusivité d'un bien qui appartient à la collectivité. (...) Pour bien illustrer à quel point les clubs privés sont une injustice, je me permets de faire une comparaison : c'est comme si on interdisait le Parc Lafontaine à 99 % de la population de Montréal et que seule une classe de privilégiés aurait le droit, l'été, d'aller admirer la nature et de respirer un peu d'air frais.... » (p. 23)

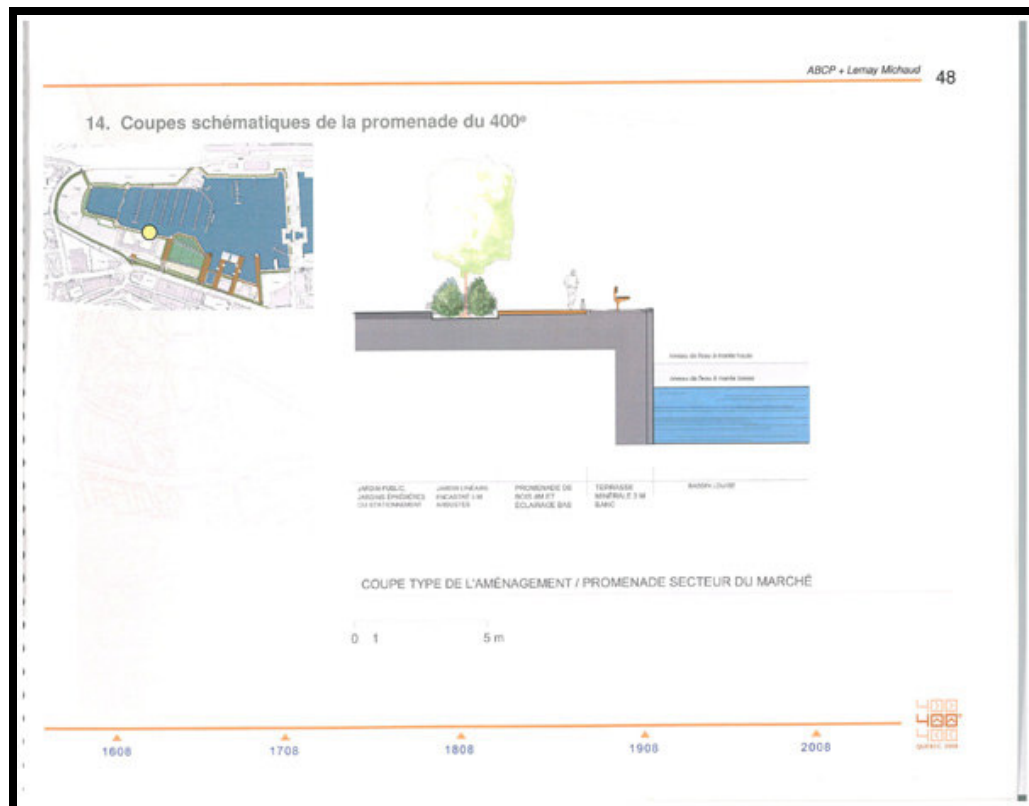
Si le gouvernement fédéral décidait que désormais, le parc des Plaines d'Abraham deviendra un club privé accessible à seulement 5 % de la population de Québec, le soulèvement serait immédiat. Pourquoi donc le bassin Louise qui, tout comme les Plaines d'Abraham, appartient à toute la collectivité, demeure-t-il à ce jour interdit d'accès et d'usage à l'immense majorité de la population ? L'accès public à l'eau vaut bien l'accès public au gazon ! S'il était situé en Haute Ville, serait-il concevable qu'un tel plan d'eau public reste interdit d'accès général ?

Nous sommes d'avis que le bonheur des personnes doit l'emporter sur le stationnement de bateaux. À fortiori, quand le plan d'eau en question est situé au coeur d'une Capitale privée d'accès au fleuve, à vocation touristique par dessus le marché. Nous espérons pouvoir compter sur des décisions conséquentes de la part de nos élus, chargés de décider en faveur du bien général de la population, c'est-à-dire du bien de la *majorité*.

Bien à vous,

Lionel Naud

La Promenade du 400e : l'eau demeurera inaccessible.



**En 2008, nul ne pourra toucher à l'eau,
réservée au stationnement de yachts.**



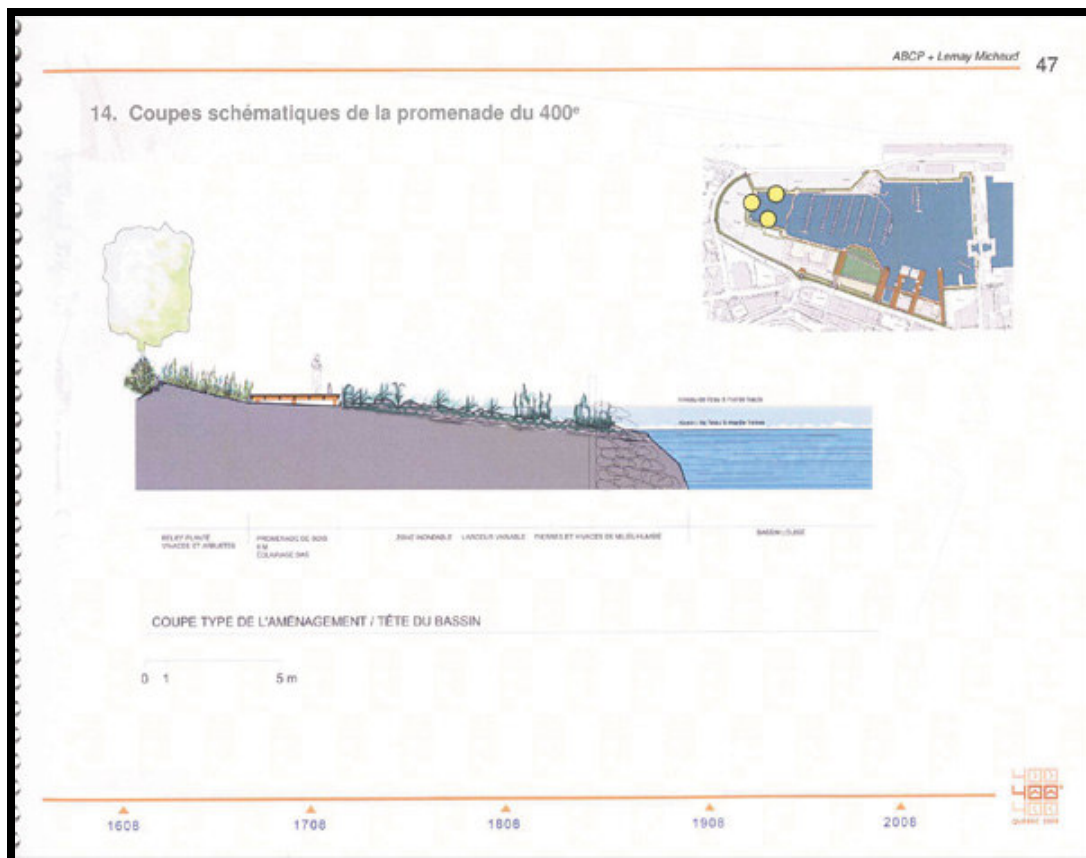
AMBIANCE



PROJET GLOBAL



À la tête du bassin: une végétation s'interposera entre les gens et l'eau.



Un jour, à Québec, les gens auront priorité sur les bateaux...



872, avenue Turnbull, # 2, Québec G1R 2X3 640-0406 NAU@videotron.ca

www.gensdebaignade.org